dans les mêmes conditions: là, une nation surchargée d'impôt, impôts dont l'industrie paie sa grande part, et dont la nation voisine est exonérée en grande partie. La concurrence qui s'établira entre elles n'a-t-elle pas sa conséquence marquée d'avance, si le gouvernement de la nation la moins favorisée n'intervient pas? Celle-ci sera ruinée dans son industrie, dans son agriculture, et les faiseurs de théories qui crient bien fort qu'on ne doit d'impôt qu'à l'Etat verront bien où l'Etat ira chercher ses impôts quand les sources du travail national seront taries.

Donc, d'après l'auteur de la brochure, la protection des intérêts nationaux est un devoir qui s'impose aux gouvernements, avec la même puissance que celui qui leur prescrit de défendre la vie et la propriété des citoyens. Si, pour remplir ce devoir, la nation doit s'imposer le sacrifice de payer un peu plus cher quelques-uns des éléments de son existence, ce sacrifice sera amplement compensé par le profit qu'elle retirera de sa prospérité industrielle et de l'aisance de la classe des travailleurs.

Et comme conséquence, M. E.-A. Testelin proclame qu'une bonne législation douanière, une juste répartition des charges budgétaires, une protection équitable du travail national, doivent être considérées comme le salut économique des nations.

On comprendra que nous applaudissions de tout cœur à ces déductions et à ces conclusions, nous qui avons si souvent écrit que le produit à bon marché est un leurre et qu'il arrivera un moment où, à quelque taux avili que tombe le produit, l'ouvrier ne pourra même plus l'acheter, puisque le travail, source unique de son revenu, aura disparu ou ne lui donnera plus le revenu suffisant pour acheter les objets nécessaires à la vie.

Nous nous sommes étendu — non encore assez au gré de nos désirs — sur cette brochure, car elle marque un réveil très sensible de l'opinion publique, en Belgique, comme en France, de cette opinion depuis si longtemps égarée par les prédictions sonores des libre-échangistes. Sonores mais creuses, on commence à s'en apercevoir. Il n'en est que temps, car le mal causé est déjà bien grand, et malheureusement, grâce aux traités de commerce, si malencontreusement conclus avec l'étranger, l'heure de la guérison ne nous paraît pas encore près de sonner.

Louis LECLAIR.

Situation météorologique. — L'aire des fortes pressions se déplace encore vers le Nord-Est, elle s'étend de l'entrée de la Manche au fond du golfe de Bothnie. Le baromètre continue à descendre au Sud-Ouest de l'Europe, la baisse s'est prolongée en France, où les courants d'Est dominent et sur toute la Méditerranée. Un violent sirocco soufflait ce matin à Aumale.

La température monte en Irlande et sur toutes nos côtes Ouest; les extrêmes étaient ce matin de 12° à Stornoway et de 28° à Cagliari.

En France, le temps va rester beau, chaud et devenir orageux. A Paris, le ciel a été très nuageux hier dans l'après-midi; il s'est découvert le soir.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Quesnin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin	17°	/. au-dessus du zéro.
— 11 h. —	24°	/. —
— 1 h. —	26°	/. —

Hauteur barométrique : 765 m/m.

Bulletin météorologique. — *Paris, le 11 juillet.* — La pression barométrique est de 763 à Nice; 767 à à Brest; 766 à Biarritz. — Baisse continue au sud-ouest de l'Europe, 3 m/m à Biarritz, Perpignan, 2 à Brest, 1 à Nice. — Temps probable: vent des régions est, ciel beau, quelques averses. — Température chaude.

AFFAIRES MILITAIRES

Légion-d'honneur, nominations. — Commandeur : M. Régnier, colonel du 27e d'artillerie à Douai.

Officiers : MM. Belladen, chef de bataillon au 8e de ligne à Saint-Omer; Dufaud, colonel au 8e cuirassiers, à Maubeuge.

Chevaliers : MM. Hue, chef de bataillon, et Bruger, chef de musique au 1er de ligne, à Cambrai; Finel, capitaine au 8e d'infanterie, à St-Omer; Paggioli, capitaine au 33e d'infanterie, à Arras.

Cémy, lieutenant au 43e d'infanterie; De Thomasson de Saint-Pierre, capitaine adjudant-major au 73e d'infanterie, à Béthune; Mangin, capitaine au 84e d'infanterie, à Avesnes; Rebora, capitaine au 127e d'infanterie, à Valenciennes; Barré, capitaine au bureau de recrutement de Valenciennes.

Geslin de Bourgogne, capitaine au 9e dragons, à Cambrai; Vétillard du Ribert, capitaine au 19e chasseurs à cheval, à Lille; Labouvrie, capitaine au 2e bataillon d'artillerie de forteresse, à Valenciennes; Klein, capitaine au 3e du génie, à Arras.

Buis, sergent à la 1re section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Lille. — Rotiflet, médecin-major de 1re classe, à Valenciennes.

Médaille militaire. — MM. Larbière, adjudant au 33e d'infanterie; Tertex, soldat au 84e; Hilbrumer, soldat-tailleur au 110e, à Dunkerque.

Cerrège, dit Barraille, maréchal des logis, maréchal-ferrant au 5e dragons, à Saint-Omer; Rieffel, cavalier au 8e dragons, à Valenciennes; Vignolle, brigadier, ouvrier tailleur au 9e dragons, à Cambrai.

Lefebvre, Corrette, Daunel, Fréteau, Bouchard et Barthes, gendarmes à la 1re légion.

Lebloas, adjudant au 3e du génie.

Artillerie. — Sont nommés sous-lieutenant de réserve :

M. Galet, au 27e régiment; M. Larichesse, au 2e bataillon d'artillerie de forteresse; M. Giraud, au 27e régiment.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Fête du 14 Juillet. — Voici le programme officiel de la fête du 14 juillet :

Le lundi 13 juillet, à 9 heures du soir, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie.

Distribution extraordinaire de secours aux indigents inscrits au bureau de bienfaisance. — Vivres supplémentaires aux hospitaliers.

A sept heures du matin, sur la Place de la Liberté : Concours de pinsons, prix, 100 fr. — Les concurrents doivent se faire inscrire chez M. Longrée, cafetier, Place de la Liberté, n° 10.

De neuf à dix heures du matin, sur la Grand'-Place, remise au bataillon scolaire d'un drapeau offert par M. le ministre de l'instruction publique. Revue et défilé du bataillon scolaire. Ce bataillon parcourra le boulevard de Paris, les rues Charles-Quint, de Lille, des Arts, d'Inkermann, la place du Trichon, les rues du Bois, Saint-Georges, la Grand'Place, les rues du Château, de l'Union, de Sébastopol et de Soubise.

A onze heures, sur la Grand'Place, cortège composé du corps des sapeurs-pompiers, de sociétés instrumentales, chorales, de gymnastique, d'armes, nautiques, etc. — Primes aux sociétés. — Parcours : Boulevard d'Armentières, rues d'Alsace, St-Vincent-de-Paul, de Blanchemaille, de la Gare, Grand'Place, rues Neuve, de Lille, d'Inkermann, des Arts, de l'Epeule, du Grand-Chemin, St-Georges, Grand'Place, Grand'Rue et Place de la Liberté.

A midi, dans le grand salon de l'hôtel de ville, réception des sociétés et vins d'honneur.

Concours général et national de pigeons sur Paris.

A midi et demi, sur le Marché aux Fleurs, lâcher de pigeons, prix, 100 francs.

A une heure et demie, au Cercle des flobertistes roubaisiens, à l'angle des rues Montesquieu et d'Isly, tir gratuit à la carabine Flobert pour le bataillon scolaire et les élèves des écoles de la Ville. Prix, 150 fr.

A deux heures, sur la place de la Liberté, assaut public d'escrime entre sociétés et amateurs. Les inscriptions sont reçues chez M. Loridan, rue de Lille, 161.

A deux heures et demie, au siège de la société de Tir national, près du pont de la rue Ampère, tir gratuit à la cible pour toutes les sociétés régulièrement constituées. Prix 200 francs.

A trois heures, salle Vve Dominique-Rousseaux, concours de chant individuel pour romances et chansonnettes. Prix, 150 fr.; l'inscription est faite dans ce local.

A trois heures et demie, sur le kiosque de la place Chevreul, assaut d'escrime entre professeurs et prévôts d'armes. M. Loridan, professeur, rue de Lille, 164, recueille les adhésions.

De quatre à six heures, entre le pont du Beau-Chêne et celui de Tourcoing, concours de pêche. Prix, 200 fr.; les inscriptions sont reçues à l'estaminet de l'*Ours*, rue Perrot.

A quatre heures, au hameau de la Vigne, joûtes sur l'eau. Prix, 150 fr.; les amateurs doivent se faire inscrire, jusqu'au 13 juillet inclus, chez M. Nickès, cafetier, près de l'écluse du Galon-d'Eau.

A cinq heures, sur la place de la Liberté, fête de gymnastique par la *Roubaisienne*.

A six heures et demie, sur la Grand'Place, ascension aérostatique de l'*Hercule*, monté par M. J.-B. Glorieux.

A sept heures et demie, au hameau de la Vigne, libre chasse aux canards.

A neuf heures, au boulevard Gambetta, concert public par la *Grande-Harmonie*, sur un kiosque éclairé à giorno.

A dix heures et demie, au boulevard de Paris, grand feu d'artifice tiré par M. de Bar.

Les édifices publics seront pavoisés et illuminés.

Un obit solennel sera célébré le mardi 14 juillet à neuf heures du matin, en l'église St-Martin, pour le repos de l'âme de M. Carlos Debruyne, soldat au 1er régiment d'infanterie de marine, décédé à Tuyen-Kan (Tonkin), le 13 mars, 1885 des suites de ses blessures.

Les diplômes de l'enseignement libre. — Les examens pour l'obtention des certificats et diplômes de l'enseignement chrétien auront lieu à Roubaix en 1885, dans l'ordre suivant :

3 août. — Certificat d'instruction primaire (garçons), à 8 heures 30, rue d'Alsace, chez les Frères. Inscription chez les Frères.

4.— Le même (filles), à 8 h. 30, rue de l'Ouest, chez les Sœurs de la Sagesse. Inscription chez les Sœurs.

M. Auguste Dubois, élève-architecte à l'Ecole des beaux-arts, vient d'obtenir une mention sur projet rendu.

Nos félicitations à notre jeune concitoyen.

Les succès du collège. — M. Jules Parent, élève de philosophie du collège de Roubaix vient d'être reçu bachelier ès-lettres devant la Faculté de Douai.

— M. Jules Ducatillon, élève de rhétorique, a été reçu avec *mention* pour la première partie du baccalauréat ès-lettres.

Mlle Adèle Doyé, élève des Sœurs de la Sagesse, rue de la Redoute, vient de subir avec distinction les épreuves pour le brevet de capacité, devant la commission de Lille.

Ce succès fait le plus grand honneur aux Sœurs de la Sagesse, dont l'éloge, du reste, n'est plus à faire.

Adjudication. — Le 28 juillet, à onze heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication au rabais, sans fraction de franc, à la mise en état de viabilité de la rue d'Italie. Le devis s'élève à la somme de 18,000 fr.

Classement des chevaux. — MM. les propriétaires des chevaux réformés au classement de 1885 peuvent, dès aujourd'hui, réclamer à la mairie (bureau du secrétariat) les certificats qui leur sont destinés.

Le commerce de Roubaix et les troubles d'Alger. — Un négociant en tissus d'Alger vient d'adresser à un fabricant de Roubaix une lettre qui nous est communiquée et de laquelle nous extrayons le passage suivant :

« Vous avez probablement appris par voie de journaux les troubles dont notre ville a été le théâtre pendant cinq jours. Les affaires sont arrêtées, car la sécurité devint douteuse, d'autant plus que ces scènes odieuses ayant eu lieu l'année dernière, se renouvellent cette année et menacent de se reproduire lors des prochaines élections. Les principaux meneurs sont certains journaux soi-disant radicaux et qui ne sont réellement que des anti-sémitiques.

» Leur intention est d'intimider les juifs par des procédés odieux et indignes, en brisant les portes de leurs magasins, violant leur domicile, etc.), afin de les forcer à ne pas voter aux prochaines élections législatives.

» De cette façon, ils réussiront à faire représenter l'Algérie à la Chambre par un individu de leur espèce, mû par les mêmes idées de destruction et de désordres.

» C'est vraiment odieux et ignoble. C'est trop long à raconter, mais si vous désirez savoir ce qui se passe chez nous, au sein même de la France, pour ainsi dire, et en plein XIXe siècle, nous vous adresserons une série de tous les journaux parus depuis le 24 juin. »

« *Nous sommes tellement dégoûtés, que nous avons suspendu tous nos achats pour le moment.* Mais comme nous avons des engagements fermes vis-à-vis de nos clients pour ce qui concerne les jacquarts, nous ne pouvons pas manquer à notre parole.

» Veuillez donc nous expédier ce qui est disponible. *Quant au surplus de nos commissions, n'envoyez rien avant nouvel avis.* »

Les affaires, déjà peu brillantes à Roubaix, reçoivent là un nouveau coup de MM. les intransigeants.

Espérons que les prochaines élections en feront justice.

Chronique du bien. — Un petit garçon venait, hier, déposer au bureau du *Journal de Roubaix* une fort belle médaille en argent, qu'il avait trouvée dans la rue Saint-Antoine. Cet enfant paraissait si joyeux de sa bonne action, que nous ne pouvons nous refuser à la signaler dans notre journal.

Ce petit bonhomme demeure 16, fort Bayard.

— Une soirée musicale et instrumentale, au profit des victimes de la catastrophe de Tourcoing, aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, au *Café Saint-Georges*, chez M. Gustave Leclecq. Le club *Bohême artistique* et plusieurs amateurs de la ville prêteront leur bienveillant concours à cette soirée, qui sera suivie d'une tombola. Prix du billet, dix centimes.

— La société de secours mutuels *Alsace Lorraine* organise une soirée à la même intention, pour dimanche 12 juillet, à 7 heures, au *Café Richelieu*, boulevard de Paris. MM. Guillaume Servraux, Grumiaux et plusieurs autres artistes donneront un attrait particulier à cette soirée, que suivra, comme la précédente, une brillante tombola. Prix du billet, vingt-cinq centimes.

Nous souhaitons bonne chance aux organisateurs de ces œuvres de bienfaisance.

Chronique du travail. — Jeudi matin, 36 ouvriers rattacheurs de la filature Emile Serrure, rue de Tourcoing, ayant demandé une augmentation de salaire qui leur a été refusée, se sont mis subitement en grève. Huit ouvriers conducteurs ont dû, par suite, cesser le travail.

Nous avons raconté sommairement le commencement d'incendie qui s'était déclaré jeudi, à midi et demi, dans un atelier de charronnage, 32, rue Saint-Antoine. Voici des détails complets sur cet accident, qui avait mis sur pied, en peu d'instants, une foule énorme :

L'atelier brûlé est situé derrière le siège social du *Cercle colombophile Union*. C'est une pièce de l'ancien établissement Brunnin, appartenant à M. Grimonprez-Delcourt, et qui comprend encore des ateliers de carrosserie et le dressage pour fils de M. Louis Rasson.

A midi, toutes les personnes qui travaillaient dans ces divers ateliers étaient sorties sans rien constater de suspect. Mais, vingt minutes plus tard, une voisine, Mlle Leman, aperçut de la fumée qui s'échappait de la toiture et donna l'alarme : A ce moment, tout l'établi était en flammes.

Un jeune homme, M. Vandendrissche, courut demander la pompe de l'usine Lepoutre, située en face, pendant que des voisins, parmi lesquels nous devons citer MM. Louis Rasson et Auguste Georges, accouraient et organisaient les premiers secours. On a été promptement maître du feu, grâce surtout au concours actif de la pompe de M. Lepoutre, qui, mue par la machine de l'usine, possède une force considérable. Il serait à désirer que tous les établissements industriels fussent pourvus d'un aussi puissant système d'extinction.

Les pompiers, n'ayant pas tardé à arriver, ont achevé de conjurer tout danger. Les pertes s'élèvent, pour M. Mahieu, à 2,000 fr., couverts par une assurance à la compagnie l'*Urbaine*, et pour M. Rasson, à une quarantaine de francs : ce dernier est également assuré.

L'enquête a démontré que le feu avait pris naissance dans de vieux copeaux amoncelés sous un établi, mais on ignore de quelle façon la combustion a pu se produire.

Signalons, en terminant, un fait regrettable, sur lequel nous appelons l'attention de ceux qui auraient pu le prévenir. L'immeuble où le feu s'est déclaré est contigu à une maison inhabitée en ce moment et dont le jardin a une porte de sortie sur la rue de la Banque.

On a voulu organiser des secours de ce côté ; mais qu'a-t-on fait ? On a enfoncé la porte, chacun a pu circuler librement dans le jardin et, quand tout a été fini, on n'a pas songé à interdire au public l'accès de ce dernier.

Le propriétaire, M. B..., qui demeure rue du Tilleul, n'a été averti qu'à 7 heures seulement, et, pendant tout ce temps, son jardin était resté ouvert à tout le monde : aussi, des gens indélicats en ont profité pour faire main basse sur tous les fruits.

Il nous semble, cependant, qu'en pareil cas, il est au moins décent de poster un agent à la porte du jardin et d'informer immédiatement le propriétaire !

Un fraudeur bien connu par ses démêlés incessants avec la justice française, Jean-Baptiste Franchomme, a été arrêté sous l'inculpation de coups et blessures sur la personne de la femme L... Dans cette affaire, il a une complice, Pauline Masquelier, qui sera également poursuivie, mais que l'on a laissée provisoirement en liberté.

Quand nous serons à cent, nous ferons une croix! Pendant l'avant-dernière nuit, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans la basse-cour de M. Selosse, tisserand, à la Potennerie, et ont dévalisé le poulailler, qui contenait des poules, des pigeons et trois jeunes poulets. Comme de coutume, les malandrins se sont retirés sans être inquiétés, et ont pu jouir à leur aise du fruit de leurs rapines.

Coucher à la belle étoile dans un champ de blé n'a rien de bien désagréable en cette saison, surtout pour ceux qui se trouvent le gousset vide, sans domicile, sans ouvrage. Mais cela n'est pas précisément du goût du propriétaire, dont la récolte est endommagée par ces hôtes d'un nouveau genre. Aussi, la police a-t-elle mission d'intervenir pour empêcher ces dégâts dans la propriété d'autrui, et, avant-hier soir, à dix heures, elle arrêtait un jeune homme de 27 ans, Léopold Hubstaert, qui s'était couché au milieu d'un champ appartenant à M. Loridant, cultivateur, sur la limite du territoire de Croix.

Il circule en ce moment, à Roubaix, un nombre considérable de pièces fausses de la valeur de 5 francs, de 1 franc et de 50 centimes.

Nous jugeons donc utile d'appeler l'attention de nos lecteurs à ce sujet, et de les mettre en mesure de reconnaître les mauvaises pièces qui pourraient leur être présentées.

Les fausses pièces de cinq francs, mises depuis peu en circulation, sont à l'effigie de Charles X et portent le millésime de 1829. On peut facilement les reconnaître à première vue. Les pièces bonnes de cette époque portent la marque d'une usure assez prononcée, tandis que celles dont nous nous occupons sont toutes neuves. Il y a encore un moyen très simple de vérifier leur valeur : en les jetant sur un corps dur. Au lieu de rendre un son argentin, elles ne produisent qu'un bruit sourd, déterminé par l'énorme quantité de plomb qu'elles contiennent.

Les pièces d'un franc sont à l'effigie de Napoléon III et portent le millésime de 1863. Pour les reconnaître, il suffit d'examiner le côté *pile*.

Le manteau impérial est d'une exécution si grossière qu'il est impossible de s'y méprendre. Pour peu qu'on essaye de les ployer, on y parvient sans grands efforts.

Les pièces de cinquante centimes sont plus difficiles à reconnaître. Portant également l'effigie de Napoléon III et les millésimes 1863, 1865 et 1867, elles ne sont recouvertes que d'une légère couche d'argent, le reste est du cuivre. Cependant, en examinant de près l'exergue qui entoure la *face*, on peut constater que les lettres sont plus creusées, c'est-à-dire plus élevées que dans les pièces fabriquées par la Monnaie.

M. Leman, convoyeur colombophile de la fédération roubaisienne, devant assister au lâcher de pigeons sur la Grande-Place, le 14 Juillet (Fête Nationale), il ne lui sera pas possible de convoyer aucuns concours de pigeons, le 14 Juillet. — Concours sur *Creil*, le 14 Juillet, organisé par la société *le Pigeon faible*, établie chez M. E. Duhem, rue de l'Epeule. Mise en panier le lundi 13 juillet, de 4 à 6 heures 1/2.

150 francs prix d'honneur, mise 1 fr. 50, répartis comme suit :

30 francs à la première série de deux pigeons désignés, volant au même pigeonnier.

1er pigeon vainqueur, 20 fr.; 2e, 15; 3e, 13; 4e, 12; 5e, 10; 6e, 10; 7e, 8; 8e, 6; 9e, 6; 10e, 5; 11, 5; 12e, 5; 13e, 5.

Les pigeons seront convoyés et lâchés à 5 h. 1/2.

Il sera joué, pour une poule de 0,50 c., une belle montre en or, ou la valeur en espèces de 60 francs.

Pour le règlement, voir les affiches de la fédération roubaisienne.

Distribution des prix le même jour, à 8 heures du soir.

Lys-lez-Lannoy. — Les sociétés musicales de cette commune vont faire des sorties, auxquelles nous souhaitons un bon succès.

La *Fanfare* doit se rendre, sous la direction de M. Petit, dimanche 12 juillet, au grand festival de Douai.

L'*Harmonie*, dirigée par M. Molart, doit assister aux fêtes d'Anvers, les dimanche 2 et lundi 3 août.

Société de consommation. — Prix du pain : Gruau (trois livres), 0,57. — Blanc (trois livres), 0,50. — Ménage (quatre livres), 0,57.

Assaut d'armes. — Le dimanche 12 juillet 1885, un grand assaut d'armes sera donné par MM. Constant Lesfeld et Paul Delporte, maîtres d'armes à Roubaix, à l'estaminet tenu par Joseph Decottignies, 61, rue de Mouveaux.

L'assaut sera ouvert par une belle partie de pointe, contre-pointe, canne, bâton, chausson et boxes françaises.

Messieurs les professeurs, maîtres, prévôts et amateurs y sont invités.

Les maîtres et professeurs qui auraient des élèves à faire passer à l'examen, sont priés de les présenter au milieu de l'assaut.

Des tours de force seront exécutés par M. Félix, le champion tournaisien et sa troupe composée de Richard, le terrible porion belge; Paul Wallet, exercices homériques; M. Felix, chef de la troupe, série de jongleries; les frères Turain, Augustin Degrage exécuteront des tours de force incroyables; Jean Bamant, âgé de dix-sept ans, exécutera des tours de force avec une barre de fer de 60 kilos. Des mesures seront prises pour assurer le bon ordre. — Prix des places : 50 centimes.

TOURCOING

La catastrophe de Tourcoing. — *Deuxième liste de M. Camille Decaestecke.* — 1re liste, 528.— M. le curé et MM. les vicaires de la paroisse du Sacré-Cœur, 100.— Anonyme, 100.— MM. Lemaire-Réquillart fils, 100. — M. le maire de Marquette : bénéfice d'une représentation au cirque Saymar, 60,05. — MM. Moulin-Pipart et fils, 50. — Alfred Castel, du Mont-de-Piété, 50. — Communauté de Notre-Dame-des-Anges, 50. — Mme veuve Dervaux-Debrauvère et fils, 35.

Félix Muller, 50 fr. — Le personnel de la maison Irénée Fourré, 34 fr. 50. — Paul Didry-Dubrule, 30 fr. — Louis Dassonville-Liagre, 25 fr. — Liagre-Thérin, 20 fr. — Vandekerckhove-Boussemart, 20 fr. — Dissard, percepteur, 50 fr. — Gayet, contrôleur des contributions, 25 fr. — Ravisé, receveur de l'enregistrement, 20 fr. — Achille Berthelot, receveur des postes et télégraphes, 20 fr. — Basuyau, receveur de l'enregistrement, 20 fr. — Denis Grau, fils, 25 fr. — L'inspecteur des douanes, 5 fr. — Trentesaux-Toulemonde, 20 fr. — Communauté de la Sainte-Union, 50 fr.

MM. Rousseau-Dumord, 5 fr. — Clotaire Gadenne, 5. — Partie de cartes chez Jenckheere, à Roubaix, 5. — Augustin Beghin, 2 — Anonyme d'Herrin, 1. — Heinzmann, 5. — Dubois-Lelong, 10.

Desrumeaux-Lepoutre, 10 fr. — Dervaux-Coisne fils, 10 fr. — François Beucque-Marescaux, 10 fr. — Jules Leduc, 10 fr. — Jules Devienne, 10 fr. — Varrasse, maire de Mouveau, 10 fr. — Les ouvrières de la maison Liagre-Thérin, 25 fr.

Total, 1585.55.

Question d'assurance. — A la suite des récents incendies, on a beaucoup discuté les responsabilités encourues par les incendiés vis-à-vis de leurs propriétaires et de leurs voisins.

On commentait les clauses des polices d'assurances qui garantissent contre ce risque, et, ainsi qu'il arrive toujours au lendemain d'un désastre, chacun se préoccupait de savoir si, en cas de malheur, il était bien à l'abri de ces revendications. Mais, la première impression passée, l'oubli vient, et la prévoyance n'a pas toujours eu le temps de s'exercer quand surviennent de nouveaux sinistres, amenant après eux de graves ennuis et quelquefois la ruine.

Nous pensons donc être utiles à nos lecteurs en attirant leur attention sur les responsabilités que, d'après la loi, les locataires encourent vis-à-vis de leurs propriétaires et sur l'absolue nécessité de faire assurer ce que l'on appelle le *risque locatif*. Le code civil détermine cette responsabilité dans les termes suivants :

Art. 1733. — Le locataire répond de l'incendie, à moins qu'il ne prouve que l'incendie est arrivé par cas fortuit ou force majeure ou par vice de construction, ou que le feu a été communiqué par une maison voisine.

Cette disposition de la loi, si rigoureuse qu'elle puisse paraître, est cependant pleinement justifiée. En effet, le propriétaire qui loue sa maison en abandonne absolument la jouissance au locataire qui, de son côté, prend, par le contrat du bail, l'obligation de soigner l'immeuble en bon père de famille, comme le ferait le propriétaire lui-même. D'autre part, les causes d'incendie étant le plus souvent imputables à la négligence, l'imprudence, le défaut de précaution ou d'attention de la part de ceux qui occupent les immeubles, il est donc juste que ceux-là assument la responsabilité des conséquences. Au locataire aussi incombe la charge de prouver qu'il n'est pas fautif et que l'incendie est dû à un cas fortuit ou à un vice de construction.

On s'explique très bien qu'il ne serait pas juste de mettre le propriétaire dans l'obligation de démontrer la faute du locataire : le propriétaire, en effet, ne peut à aucun titre pénétrer chez un locataire pour constater son défaut de vigilance, ses omissions ou ses négligences, pour exercer, en un mot, une surveillance incompatible avec la libre et paisible jouissance du foyer. Quant à la responsabilité qui pèse sur les co-locataires habitant un même immeuble, l'article 1734 est suffisamment explicite pour se passer de commentaires; s'il y a plusieurs locataires, dit le code civil, tous sont solidairement responsables de l'incendie, à moins qu'ils ne prouvent que l'incendie a commencé dans l'habitation de l'un d'eux, auquel cas, celui-là seul en est tenu, ou que quelques-uns ne prouvent que l'incendie n'a pas pu commencer chez eux, auquel cas ceux-là n'en sont pas tenus. »

Cette responsabilité, qui résulte de la loi, est encourue aussi bien par les locataires à titre gratuit, que par les locataires à titre onéreux, et par les colons à mi-fruits, et s'applique aux locations de meubles et d'immeubles. Une jurisprudence constante a souvent appliqué, dans toute leur vigueur, ces dispositions du code civil. Les différends ont presque toujours eu pour cause la question de preuves à établir : à ce sujet, un arrêt de la cour d'Amiens, du 9 avril 1880, est très explicite : Il établit que « le locataire a la faculté d'avoir recours à toute espèce de preuves, dans le but de se décharger de la présomption de faute qui pèse sur lui; mais sa preuve ne vaudra que tant et tant qu'elle pourra dégager sa responsabilité, pour mettre en jeu celle du propriétaire. »

La question de responsabilité du locataire, vis-à-vis du propriétaire, étant bien établie, voyons de quelle façon les compagnies d'assurances garantissent contre ce risque locatif. (*A suivre.*)

Un douanier trouvait hier, chemin de la Potente, deux vieux sacs en cuir noir, et un parapluie qui paraît avoir bien besoin d'une monture neuve. Les sacs renferment un porte-monnaie contenant quelque argent, deux boîtes de savon et deux paires de boucles d'oreilles. Est-ce que, par hasard, le propriétaire de ces objets ne serait pas une colporteuse au chale et au chapeau légendaires que tout Tourcoing connaît ?

Les parents feraient bien de veiller un peu plus sur leurs jeunes enfants. M. Castel, cabaretier au *Sapin Vert*, a déclaré, hier, au bureau de police, qu'il avait donné asile à deux enfants qui s'étaient égarés. — M. Castelain, rue de Tournai, a aussi amené au poste un petit garçon de 5 ans.

L'auteur du vol de chaussures commis au préjudice d'un vieillard habitant la cité, rue Nationale, vient d'être arrêté. C'est la femme Cloedte, journalière, demeurant au Cul-de-Four, à Roubaix.

Mouvement des Halles. — Arrivages du 10 juillet :

Poisson frais, 205 kil. — Cerises, 350 kil. — Fraises, 15 paniers. — Groseilles, 15 paniers. — Ecrevisses, 12 caisses.

Neuville. — La société hippique de Neuville, a l'honneur d'inviter les amateurs au carrousel qu'elle donnera au bénéfice des pauvres, le lundi 20 juillet.

Halluin. — M. Lesseuvre, maréchal-des-logis de gendarmerie, commandant la brigade d'Halluin, vient, par décret du 6 courant, de recevoir la médaille militaire. Ce brave soldat a 20 ans de services et 3 campagnes.

LILLE

Mgr Hasley à Lille. — Monseigneur l'archevêque de Cambrai est arrivé à Lille, jeudi matin, venant d'Armentières, où il avait donné la confirmation. Sa Grandeur s'est rendue directement au presbytère de St-Maurice, puis à l'église, où étaient réunis tous les enfants de la paroisse qui devaient être confirmés. Monseigneur leur a adressé une paternelle et touchante allocution, puis, après les avoir interrogés sur le catéchisme, il leur a administré le sacrement. On s'est plu à remarquer la dignité pleine d'aisance et de bonne grâce qui distingue Mgr Hasley. La cérémonie, qui, bien que nécessairement assez longue, s'est passée avec le plus grand ordre et le plus parfait recueillement, a été close par la bénédiction de tous les jeunes enfants que Sa Grandeur avait daigné inviter elle-même à venir la recevoir.

Dans l'après-midi, Monseigneur, accompagné de M. le chanoine Destombes, vicaire-général et de M. le doyen de St-Maurice, avec tout son clergé, a visité les diverses écoles libres de la paroisse, d'abord l'école Ste-Anne, classe gratuite de filles et asile, puis l'école payante Ste-Claire, enfin les écoles de garçons dirigées par les Frères, rue de Fives. Sa Grandeur s'est ensuite rendue à l'institution secondaire de M. Pilate, rue de Béthune, où Elle a trouvé, avec les maîtres et les élèves, les familles de ces derniers; qui avaient tenu à lui témoigner par leur présence le prix qu'elles attachaient à cette démarche si honorable pour la maison qui en était l'objet.

Dans chacune de ces visites, Mgr Hasley a eu pour tous des paroles pleines de bienveillance et d'aménité, appropriées avec un tact exquis au caractère et à la condition de ses auditeurs. Soit qu'il fasse entendre aux enfants de la classe populaire un langage d'une aimable simplicité, soit que, sur un ton plus élevé, il s'adresse aux plus hautes classes de la société, l'éminent prélat est toujours aussi éloquent, aussi persuasif. La charité profonde que respirent ses discours lui gagne tous les cœurs.

Monseigneur a terminé cette première journée déjà si bien remplie par une série assez longue de visites officielles qu'il avait à rendre. Il doit, pendant un séjour de trois semaines environ qu'il se propose de faire à Lille, visiter successivement toutes les paroisses, ainsi qu'un grand nombre d'établissements et de communautés auxquels il veut porter lui-même le témoignage de sa haute bienveillance. Nous faisons des vœux pour que le vénérable pasteur, prodigue de son temps et de ses forces, supporte sans fléchir les fatigues excessives que son zèle apostolique a voulu s'imposer.

Une messe, à l'intention de l'âme de Monsieur le comte de Chambord, sera dite le 15 juillet, à huit heures, à l'église Sainte-Catherine.

Légion-d'Honneur. — M. le commandant du génie Sever, attaché militaire à l'ambassade française à Berne, est promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur. Le commandant Sever est Lillois; il a fait toutes ses études au Lycée de Lille.

— M. Boussinecq, professeur à la Faculté des sciences de Lille, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Volontariat d'un an. — Les dates fixées pour les examens du volontariat d'un an vont être légèrement modifiées, par décision ministérielle : les demandes devront être déposées du 1er juillet au 26 août; l'examen écrit aura lieu le 28 août; on en connaîtra le résultat le 8 septembre, et les examens oraux, qui commenceront le 20 septembre, seront terminés le 20 octobre.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Depuis deux mois au moins, la borne-fontaine qui se trouve rue du Tilleul, sur le trottoir attenant à la propriété de M. Loridant, est fermée. Il nous semble, M. le rédacteur, que par ces grandes chaleurs nous en avons besoin, plus que jamais, et nous vous serions bien reconnaissants si vous vouliez être notre interprète auprès de qui de droit, pour la remettre en état de service.

Comptant sur votre obligeance habituelle, nous vous en remercions à l'avance.

Plusieurs habitants du quartier.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Je vois dans votre journal de ce jour, le compte rendu des prix de piano du concours du 9 juillet.

Ma fille se nomme Louise Mercier et non *Mercur*, comme le porte votre journal. Je vous prie de rectifier cette erreur de nom qui pourrait être mal interprétée.

Je compte sur votre obligeance et vous présente mes sincères salutations.

Jules MERCIER

Tribunal correctionnel de Lille

Audiences des vendredi 10 et samedi 11 juillet.

Présidence de M. PARENTY

Alexandre Pullil entrait dans un estaminet de la rue des Trois-Couronnes et se faisait servir à manger. Il déclarait être contre maître chez M. Penin, horticulteur, et avoir l'intention de prendre sa pension dans l'estaminet. On le laissa partir sans payer, mais après son départ, on s'aperçut de la disparition d'une montre en argent. Pullil a déjà été condamné, jeudi dernier, à 6 mois de prison pour escroquerie; il est condamné à une nouvelle peine de un an et un jour.

***

Un cultivateur de Bondues, M. D. Destombes, a une pâture contiguë aux terrains militaires de la batterie de Bondues. Il n'y a pas de haie de séparation, de sorte que les bestiaux de ce cultivateur vont détruire les plants d'épines appartenant à l'administration militaire. Le garde de batterie en fit l'observation à Destombes, qui l'insulta en le traitant de cerveau détraqué, sale soldat, etc.

Destombes fait défaut. Il est condamné à huit jours de prison et 16 fr. d'amende.

***

Penin est colporteur de librairie; il est accusé d'escroquerie au préjudice d'un douanier de Lambersart. Ce dernier lui avait acheté des livraisons de la France illustrée, qu'il lui avait ensuite confiées pour remettre à un relieur de ses amis. Ces livraisons étaient au nombre de 119. Penin en enleva 86 et les remplaça par des feuilletons de toute nature, géographie, histoire naturelle, et même des feuilletons de journaux. Penin ne comparaît pas; il est condamné par défaut à 4 mois et 25 francs d'amende.

***

Le 26 juin, une poule sortait de la cour d'un fermier et entrait dans la maison de la voisine, Sophie Verquin. Le fermier, qui surveillait ses poules, vit la femme Verquin sortir de sa maison, mais la poule ne sortit pas. Il courut après la femme Verquin; elle tenait la poule dans son tablier et elle affirma qu'elle allait la reporter à un fermier, auquel cette poule devait appartenir. Le fait de vol n'étant pas prouvé, la femme Verquin est acquittée.

FEUILLETON DU 12 JUILLET — (N° 16.)

LA CHAMBRE N° 7

V

L'auberge du « Soleil Levant »

(SUITE)

Ces cris attirèrent un chasseur, courant les bois un fusil à l'épaule, un livre dans son carnier. A peine eût-il compris quel danger courait l'enfant, que, saisissant une des haches des bûcherons, il s'approcha de l'ours, et d'un coup rapide coupa l'un de ses bras. La bête sanglante roula sur le sol, entraînant l'enfant évanoui et dangereusement atteint à la tête.

Le chasseur le souleva avec précaution, lava sa blessure, puis, remettant quelques menues pièces d'argent aux bûcherons :

— Je ne suis pas riche, mes braves, leur dit-il. Remplissez donc la commission dont je vous charge, plutôt pour l'amour de Dieu que dans l'intérêt d'un gros gain... Gaston de Marolles vient errer dans les bois de Marolles, sans avoir le droit de pénétrer dans le château... Mais j'y ai grandi, et de temps en temps la nostalgie du pays natal me prenant, je reviens ici dessiner ces grandes futaies, esquisser l'aspect sombre du manoir,